



**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANISATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA
Международная сеть водохозяйственных организаций**

**« EURO RIOB 2008 »
6^{ème} CONFERENCE EUROPEENNE
SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU**

SIBIU (ROUMANIE) – 1^{er} au 3 octobre 2008

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS
DOCUMENT DE TRAVAIL DU 29 SEPTEMBRE 2008**

La 6^{ème} conférence du groupe « EURO-RIOB » s'est tenue à Sibiu, en Roumanie, du 1^{er} au 3 octobre 2008, à l'invitation du Ministère Roumain de l'Environnement et du Développement Durable. La conférence a rassemblé participants d'organismes de bassin et d'administrations nationales, ainsi que des représentants d'ONG et d'entreprises, représentant au total pays (liste des pays représentés en annexe).

Le 1^{er} octobre s'est tenu d'une part un atelier d'une journée sur le projet IWRM-Net, d'autre part et en parallèle : un atelier sur la préparation européenne du Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul, les réunions des Bureaux de Liaison des réseaux régionaux des organismes de bassins d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO) et de Méditerranée (REMOB), l'Assemblée Générale du REMOB et la réunion du Bureau de Liaison Mondial du RIOB.

La conférence officielle des 2 et 3 octobre a été ouverte par les autorités roumaines : Mme Lucia Ana VARGA Secrétaire d'Etat chargée de l'eau et M. Ilie MITEA Préfet de Département de Sibiu.

L'ouverture officielle réunissait également M. représentant la Présidence du CEENBO, M. Walter MAZZITTI Président du REMOB, M. Alfredo DI DOMENICANTONIO (Autorité de Bassin du Tibre en Italie) représentant la Présidence du groupe EURO-RIOB, M. Lazlo KOTHAY Président Mondial du RIOB (Secrétaire d'Etat Hongrois chargé de l'eau) et Mme Natacha AMORSI Chef de projet IWRM-Net.

Après une présentation de la politique et des institutions de l'eau en Roumanie, puis une présentation du projet IWRM-Net et des conclusions de l'atelier IWRM-Net de la journée précédente, les ateliers de la conférence 2008 ont été ouverts et ont porté sur 3 thèmes principaux :

- L'élaboration des programmes de mesures
- L'application de la Directive Inondations
- Le bilan d'étape de la mise en œuvre de la DCE dans les bassins transfrontaliers

X communications ont été présentées.

La réunion se tenant en Roumanie, une attention particulière a été portée aux questions spécifiques en Europe Centrale et Orientale et dans le bassin du Danube. Une visite technique a été organisée par la Direction de l'Eau d'Olt et le Département de Sibiu le samedi 4 octobre sur le bassin versant d'Olt.

• **Conclusions de l'Atelier 1 - L'élaboration des programmes de mesures**

- Construire le programme de mesure aux échelles pertinentes

→ Au sein du district hydrographique, les sous-bassins versants sont les territoires les plus pertinents pour organiser la mise en œuvre des mesures. Il importe aussi de s'appuyer sur les échelons territoriaux (régions, départements...) les plus importants : leurs représentants doivent pouvoir "co-construire" le programme de mesures. Les programmes d'actions des services de l'Etat doivent aussi être organisés aux échelles qui conviennent pour faciliter la mise en œuvre des mesures de base (de nature réglementaire).

→ Différents niveaux de lecture du programme de mesures (logique administrative + logique bassin) sont indispensables pour s'assurer de la faisabilité et d'une compréhension partagée du projet avec les interlocuteurs concernés.

- Choisir les outils de financement et de programmation les plus adaptés

→ Comme l'échéance de 2015 va arriver très vite, il est conseillé de mettre en œuvre le programme de mesures concrètement, sans attendre son adoption formelle. Les financeurs et les maîtres d'ouvrage doivent d'ores et déjà veiller à ce que les programmes d'action et les investissements programmés se calent sur le programme de mesures.

→ Dans la plupart des cas, la reconquête du bon état passera par la mise en œuvre d'une "combinaison de mesures" très diverses. Parallèlement, les acteurs concernés sont variés. Dans ce contexte, des déclinaisons locales de plans de gestion et de programmes de mesures sont indispensables (tels que les schémas d'aménagement de gestion des eaux et les contrats de milieux en France) : ces outils locaux permettent de rassembler les acteurs et de donner de la visibilité à l'horizon de quelques années sur l'ensemble des mesures envisagées dans le bassin versant. Mais de telles procédures sont longues à mettre en œuvre et il faut progresser sur certaines pollutions spécifiques notamment au moyen de "contrats de branche industriels".

→ Il est nécessaire d'avoir des débats sur le financement des actions, même s'ils peuvent être difficiles : avec plusieurs milliards d'€ à mobiliser sur 6 ans, soit parfois un effort supplémentaire de + 30 % pour les finances publiques du bassin, qui paiera et combien ? L'implication des différents échelons administratifs (autorités régionales, départementales) permet de dimensionner les financements possibles en provenance de ces entités et de poser la question du redéploiement éventuel de financements de certaines actions vers d'autres actions plus directement en rapport avec l'atteinte du bon état. La crédibilité du programme repose en partie sur le positionnement de ces importants partenaires financiers.

- Donner davantage de place aux écosystèmes et à l'hydromorphologie

→ La restauration fonctionnelle des milieux aquatiques (continuité biologique, espace de mobilité des cours d'eau, restauration des milieux annexes...) est primordiale pour l'atteinte du bon état écologique. Le RIOB recommande de prendre davantage en compte l'hydromorphologie et d'accroître les moyens consacrés à la gestion des zones humides.

→ L'importance des sédiments a été soulignée : influence sur les processus d'érosion et de sédimentation, siège d'une variété d'habitats, réservoir de substances chimiques par la remobilisation des sédiments contaminés par les pollutions historiques.

→ Certains participants proposent aussi de mieux intégrer la politique de la pêche dans les programmes de mesures, en conditionnant l'octroi des droits de pêche à l'élaboration de plans de gestion piscicole et halieutique de bassins ou de sous-bassins.

→ Le RIOB recommande de considérer davantage le fonctionnement des milieux aquatiques et de lier plus étroitement la politique de l'eau et la politique de préservation de la biodiversité. Il faut communiquer sur l'outil que représente la DCE pour la protection de la biodiversité, à travers l'objectif de bon état écologique et le programme de mesures.

- Comblent les retards (agriculture, assainissement, eaux souterraines...)

→ Il faut agir enfin sur les pollutions, les prélèvements et l'érosion agricoles car le retard est énorme. Le RIOB appelle à une vraie mobilisation : les programmes de mesures doivent comprendre des mesures fortes et une action coordonnée au niveau européen est indispensable étant donné le manque d'ambition constaté dans les documents préparatoires au « bilan de santé » de la PAC.

→ Il est urgent d'accentuer les mesures de gestion sur les eaux souterraines et de prendre en compte l'interaction entre eaux de surface et eaux souterraines associées.

→ Il faut aussi combler le retard de l'assainissement : création de nouvelles stations d'épuration, augmentation des capacités et du niveau des traitements, réparation et renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées, collecte et traitement des eaux pluviales, mise aux normes des branchements, assainissement non collectif ...

- Développer/harmoniser les méthodes (analyses économiques, efficacité des mesures)

→ Pour les analyses économiques, la mise en pratique a montré qu'il faut vraiment disposer de valeurs seuils et de critères de coût disproportionné, afin d'homogénéiser les pratiques de fixation des dérogations et reports d'échéances. Le groupe EURO-RIOB propose de créer un groupe d'échanges interne (composition à définir à partir d'organismes de bassin volontaires) pour mettre en commun les expériences.

→ Concernant l'efficacité des mesures, les travaux présentés montrent qu'il est parfois difficile de déterminer le périmètre d'influence des mesures par rapport au découpage des masses d'eau et d'évaluer leur impact sur l'état des eaux. Si l'efficacité des mesures peut être évaluée dans certains cas (abattement des charges en azote, phosphore, substances prioritaires), certaines mesures ont des effets écologiques difficilement chiffrables ou impossibles à chiffrer. Des évaluations d'experts s'avèrent alors indispensables. Il demeure des incertitudes sur l'efficacité réelle de certaines actions, d'autant plus que les milieux sont parfois longs à réagir. Le RIOB recommande de mettre en commun les connaissances sur l'efficacité des mesures et la quantification des liens pressions/impacts. Les outils de modélisation peuvent aussi être utiles (modélisation de cours d'eau, outil d'optimisation des combinaisons de mesures, outil d'information géographique d'aide à la décision...).

- Impliquer les acteurs/le public et améliorer l'efficacité des mesures engagées

→ Le programme de mesures doit servir directement les objectifs environnementaux fixés sur les masses d'eau. Même si c'est une évidence, les gestionnaires et les acteurs doivent constamment poursuivre cet objectif. Le programme de mesures doit être conçu puis mis en œuvre comme un outil très opérationnel, avec une logique d'ajustement permanent. Le programme de mesures n'est pas un catalogue clef en main. Il faut préciser les modalités opérationnelles de sa mise en œuvre et trouver des synergies entre acteurs.

→ La robustesse du programme de mesures et son appropriation dans la durée (et donc son efficacité) sont conditionnées par la reconnaissance de sa plus value par les acteurs et les gestionnaires des territoires riverains des masses d'eau. Il faut aussi réussir ce lien entre projet local et exigence de la DCE. La consultation des parties intéressées au niveau local aide non seulement à prioriser les mesures, mais aussi elle est indispensable car ce sont ces institutions ou acteurs qui seront responsables de leur mise en œuvre sur le terrain !

→ Il faut faire partager le changement de culture induit par la DCE, renforcer la gouvernance (multipartenariats, prise en compte des territoires, évaluation des politiques), développer les solidarités (amont/aval, financières, rural/urbain, ...), conduire une concertation permanente entre acteurs pour obtenir un consensus entre des intérêts souvent contradictoires.

• **Conclusions de l'Atelier 2 - L'application de la Directive Inondations**

Suite aux inondations à répétition survenues en 2000, 2001 et 2002, en Europe de l'Est, sur le Rhin, l'Elbe et le Danube et en Grande-Bretagne, les Directeurs de l'Eau européens ont décidé d'établir un guide de bonnes pratiques approuvé en 2003 sur la prévention des inondations, la protection contre les inondations et la réduction de la vulnérabilité. A la suite de ce guide, mandat a été donné en 2004 par le Conseil des ministres à la Commission européenne de développer un programme d'actions, dont découle la Directive Inondations.

→ Le groupe EURO-RIOB souligne la valeur ajoutée de la directive n°2007/60/CE du 23 octobre 2007 car elle crée un **cadre européen commun** pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation. En effet, le RIOB recommande depuis longtemps une coordination européenne : étant donné que la plupart des bassins hydrographiques en Europe sont partagés entre plusieurs pays, une action engagée au niveau communautaire est plus efficace car elle permet de mieux évaluer les risques et de coordonner les mesures prises.

→ Le groupe EURO-RIOB souligne aussi l'intérêt de **l'approche intégrée** de la Directive car tous les types d'inondation sont concernés (inondations des rivières et des zones côtières, inondations par saturation des réseaux d'évacuation des eaux en milieu urbain).

→ Le groupe EURO-RIOB apprécie **la démarche de la Directive Inondations, calquée sur celle de la DCE** : démarche par districts hydrographiques, plusieurs étapes de planification (évaluation du risque d'ici à 2011, élaboration de cartes de zones à risque d'ici 2013, production de plans de gestion des risques d'inondation d'ici 2015), coordination entre Etats membres pour les zones transfrontalières, participation du public,...

→ **L'évaluation des risques et les cartes de zones à risques :**

- Les cartes des zones inondables doivent couvrir les zones géographiques susceptibles d'être inondées selon a/ une faible probabilité d'inondation ou scénarios d'événements extrêmes ; b/ une probabilité moyenne d'inondation (période de récurrence probable supérieure ou égale à 100 ans) ; c/ une forte probabilité d'inondation, le cas échéant.

- Le groupe EURO-RIOB constate donc que la Directive Inondations constitue une révolution dans les pratiques : **la crue centennale n'est pas un maximum, mais un événement "moyen"** ; la Directive demande de s'intéresser aux événements plus rares que ceux qui apparaissent avec une probabilité annuelle de 1%.

→ **Les plans de gestion « inondation » :**

- Comme pour la DCE, il faut adopter une approche intégrée : il faut **passer progressivement de la lutte contre les inondations à une gestion du risque inondation**. Il ne s'agit plus seulement d'adaptations techniques (structures de défense et dispositifs de gestion de crise) mais de changements véritables dans les politiques, les institutions, les processus de décision, l'éducation, la participation du public. Le plan englobe **tous les aspects de la gestion** : prévention, protection, préparation aux situations d'inondation y compris les systèmes de prévision des inondations et d'alerte précoce.

- Le groupe EURO-RIOB constate que **le contenu du plan de gestion est très large** : les coûts et bénéfices, l'ampleur des inondations, les axes d'évacuation des eaux, les zones ayant la capacité potentielle de rétention des crues, les objectifs environnementaux visés à l'art. 4 de la DCE, la gestion des sols et des eaux, l'aménagement du territoire, l'affectation des sols, la conservation de la nature, la navigation et les infrastructures portuaires.

→ Le groupe EURO-RIOB souligne que derrière ce plan, c'est une **programmation d'actions** qui est attendue, justifiée par des coûts, des bénéfices et des résultats ! Il y aura donc beaucoup de travail pour arriver à élaborer ces plans dans les délais.

→ Le groupe EURO-RIOB constate que les **obligations d'information et de participation** de la Directive sont proches de la DCE, mais supérieures dans la plupart des cas aux obligations réglementaires actuelles qui existent dans les Etats membres. La Directive demande de 1/ mettre à la disposition du public l'évaluation préliminaire des risques d'inondation, les cartes des zones inondables, les cartes des risques d'inondation, les plans de gestion des risques d'inondation ; 2/ d'encourager la participation active des parties concernées à l'élaboration, au réexamen et à l'actualisation des plans de gestion.

- Le groupe EURO-RIOB recommande d'intégrer formellement les plans de gestion des risques d'inondation **dans les plans de gestion de la DCE**.
- La Directive Inondations prévoit des mesures qui peuvent contribuer à prévenir la dégradation de l'état des eaux comme requis par la DCE. **Une mise en œuvre cohérente et étroitement coordonnée de ces deux directives** devrait maximiser les synergies pour l'atteinte de leurs objectifs. Malgré les mesures préventives qui seront prises, les événements d'inondations ne pourront bien sûr être évités et ils entraîneront une détérioration temporaire de l'état des eaux, justifiant alors une exemption dans le cadre de l'article 4 de la DCE.
- Il faudra **renforcer les échanges** de connaissances et de bonnes pratiques entre Etats membres, par exemple organiser des échanges entre centres opérationnels et s'appuyer sur le cercle européen d'échange d'expériences sur la prévention du risque d'inondation.
- Il conviendra d'**appuyer les collectivités territoriales** s'engageant dans des démarches innovantes de prévention du risque d'inondation ou de réduction de la vulnérabilité.
- Le groupe EURO-RIOB souligne l'importance de **préparer des stratégies nationales** prenant en compte : la cartographie des risques, l'évaluation des dommages directs et indirects, l'évaluation du risque acceptable socialement, l'information et l'éducation des populations exposées. Cette stratégie nationale permettra d'encadrer et de coordonner les plans de gestion des risques d'inondations établis au niveau des districts. Les plans de gestion devront prendre en compte les changements climatiques.
- Le groupe EURO-RIOB préconise de **recourir aux fonds européens** : des montants importants ont été inscrits à la coopération inter régionale sur la période 2007-2013 pour la prévention des risques d'inondation, ainsi qu'au cofinancement de la recherche (7^{ème} PCRD).

→ **Dans les bassins transfrontaliers** : il faudra bien sûr progresser dans la mise en commun des données avec des systèmes d'information ad hoc, dans la coordination des réseaux d'annonce de crues et surtout dans la coordination des actions d'aménagement des fleuves en prenant en compte les interactions amont / aval. Il faudrait aussi anticiper les conséquences des changements climatiques et entamer des réflexions à l'échelle du district international, en évaluant les conséquences hydrologiques selon divers scénarios.

→ Le groupe EURO-RIOB demandera à **participer au groupe de travail européen**, dont les travaux vont d'abord se concentrer sur le rapportage et l'évaluation du risque.

• Conclusions de l'Atelier 3 - Le bilan d'étape dans les bassins transfrontaliers

Le RIOB a souhaité apporter une contribution sur les bassins transfrontaliers dans le cadre de la Stratégie Commune de mise en œuvre de la DCE (CIS). Le RIOB présentera à la prochaine réunion des DE européens des 24-25 novembre 2008 une note sur le thème : « les apports de la DCE à la gestion de l'eau dans les bassins transfrontaliers ».

Le but est de présenter, sous l'angle des organismes de bassin, un bilan d'étape de la mise en oeuvre au niveau transfrontalier, de mettre en évidence ce qui marche bien et ce qui pose à l'inverse des difficultés, et d'identifier les besoins et recommandations des organismes de bassin pour la suite.

Le projet de document a été présenté et discuté au début de l'atelier. Les débats qui ont suivi ainsi que la teneur des communications présentées alimenteront la version 2 du document. Il a été convenu d'ouvrir une période de consultation jusqu'au 30 octobre 2008 : les observations ou contributions sont à transmettre à Mme Coralie NOEL, Adjointe de M. Jean-François DONZIER Directeur Général de l'OIEau / Secrétaire Technique Permanent du RIOB, à l'adresse mail c.noel@oieau.fr.

La version 2, telle qu'elle sera présentée aux Directeurs de l'Eau européens, sera ensuite disponible sur le site Internet du RIOB : www.riob.org.

En résumé, les aspects suivants ont été mis en évidence :

- La DCE est un cadre de travail qui contribue à surmonter les différences culturelles et à rapprocher les peuples malgré la barrière linguistique. Pour la **1^{ère} fois dans l'histoire**, 29 pays (les 27 pays de l'UE + la Suisse et la Norvège) se sont engagés à gérer conjointement leurs ressources en eau à l'échelle des bassins versants, ce qui illustre un effort de bonne gouvernance non égalé à cette échelle.
- L'application de la DCE est facilitée là où existe une longue tradition de coopération transfrontalière (accords bilatéraux, commissions internationales, ...). La DCE est une chance pour renforcer ces coopérations et des synergies sont possibles entre la DCE et la Convention d'Helsinki.
- La DCE permet d'engager une mise en œuvre concrète de la gestion par bassin au niveau transfrontalier. Elle renforce le rôle des commissions internationales existantes, qui deviennent des plateformes de coordination pour la mise en œuvre de la DCE. La DCE a conduit à considérer la totalité du bassin hydrographique, ce qui a entraîné l'élargissement de la composition des commissions internationales. Les accords existants ont été complétés pour intégrer les principes de la DCE.
- La grande valeur ajoutée de la DCE est de fixer **un cadre de référence : le même objectif de bon état des masses d'eau, assortis d'étapes, de méthodes et d'échéances communes. Les documents d'orientation** produits dans le cadre de la CIS fournissent une **base commune** pour l'application de la DCE. Avec la DCE, les Etats riverains sont engagés dans un processus commun, ce qui favorise la coordination. Chaque étape de planification conduit à formaliser cette coordination dans une partie faîtière commune dans les documents à produire (caractérisation, plan de gestion).
- La DCE conduit à une **harmonisation des pratiques** et une amélioration des outils de gestion entre pays riverains, y compris avec nos nouveaux voisins dans les Balkans et en Europe orientale. La DCE constitue une grande avancée dans la mise en place d'une gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle de l'Europe. C'est aussi un **outil d'intégration européenne**. En complément des accords bilatéraux, la DCE permet une **coopération multilatérale à l'échelle des bassins transfrontaliers**.
- L'étape de l'état des lieux a contribué à un **diagnostic partagé** entre Etats riverains. L'étape en cours permet de clarifier les objectifs à atteindre et de s'accorder sur les actions à engager. Dans la pratique, le **niveau d'ambition de la partie faîtière commune** est cependant variable. Pour les très grands bassins (Danube, Rhin), le travail a été organisé à **l'échelle des sous-bassins** permettant une collaboration plus étroite et plus concrète.
- La DCE **améliore les relations amont/aval**, car elle rassemble les Etats riverains dans une **communauté d'intérêt** : ils partagent une **responsabilité conjointe** de la gestion du bassin.
- L'inter-étalonnage des méthodes d'évaluation de l'état écologique devrait permettre une **comparabilité des résultats**. Des efforts notables ont été entrepris pour définir des réseaux de surveillance à l'échelle des bassins transfrontaliers. Mais il faut poursuivre la mise en cohérence des systèmes de suivi et d'évaluation. Les obligations de reporting ont parfois conduit à préciser une **stratégie globale** pour la mise en commun des données et la mise au point de systèmes d'information partagés, avec des accords de collaboration entre les services appelés à partager l'information.
- Pour les analyses économiques, les données sont encore trop souvent incomplètes et **des incertitudes demeurent sur les méthodologies** (coût et efficacité des mesures, coût disproportionné, dérogations...). Les méthodes utilisées sont différentes d'un pays à l'autre, y compris au sein des bassins transfrontaliers.

- Une stratégie commune de **participation du public** a parfois été définie dans certains districts internationaux, mais la démarche reste encore souvent très nationale.
- La DCE constitue **un moteur pour les pays riverains non UE**, qui s'engagent progressivement aussi dans la démarche.
- Mais **il reste un travail considérable à fournir** pour renforcer la cohérence des méthodes et des actions. Il convient donc de conférer à l'application de la DCE des moyens renforcés, spécialement en contexte transfrontalier.

Les organismes de bassin mettent en évidence des contraintes et des besoins spécifiques au contexte transfrontalier :

- Charge de travail, barrière linguistique, contraintes de coordination → affecter davantage de moyens humains et financiers pour la mise en œuvre de la DCE
 - Renforcement des capacités → lancer des programmes conjoints de perfectionnement professionnel pour les personnels des organismes de bassin concernés
 - Positionnement des commissions internationales → renforcer leurs moyens et leur rôle
 - Analyses économiques → conduire des travaux pour identifier les différences de méthodes, harmoniser les critères et développer des indicateurs socio-économiques communs
 - Systèmes d'information → coordonner les systèmes de monitoring et concevoir des systèmes d'information globaux à l'échelle des bassins transfrontaliers avec des protocoles d'accords sur le partage des données
 - Coordination des mesures → mieux coordonner les actions, donner plus d'ambition à la partie faîtière qui devrait davantage devenir un document d'orientation pour la gestion de l'ensemble du bassin
 - Participation du public → conduire une vraie consultation sur les enjeux partagés en s'appuyant sur les commissions internationales, coordonner non seulement la procédure mais aussi le contenu de la consultation, afin de développer le sentiment d'appartenance au district international, organiser des consultations conjointes des parties intéressées
 - Eaux souterraines → conduire en urgence une gestion conjointe des aquifères transfrontaliers pour combler le retard, développer des accords de gestion spécifiques ou étendre les accords existants à la question des eaux souterraines
 - Pays non UE → renforcer le soutien financier pour les accompagner dans la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau, renforcer les programmes de coopération avec les pays voisins de l'UE dans le cadre de la politique européenne de voisinage, développer les jumelages entre pays ou bassins.
- La réussite de la mise en œuvre de la DCE dans les bassins transfrontaliers sera certainement **l'indicateur le plus pertinent** pour juger le travail réalisé pour l'application de la DCE en Europe.
 - Cet exemple d'initiative régionale peut inspirer d'autres régions dans le monde et apparaît comme un **facteur de diffusion des principes de bonne gouvernance de l'eau**. La DCE n'est peut-être pas universelle et ne peut pas être exportée telle quelle, mais **son approche et ses principes sont transférables**.

Les organismes de bassin ont demandé à ajouter les points suivants :

- Les lacs et eaux littorales transfrontaliers : Dans certains cas, comme pour le lac Léman, les lacs italiens ou la mer de Wadden, une coopération transfrontalière doit être mise en place entre les Etats membres de l'UE (et parfois avec des Etats non Membres de l'UE) : des commissions internationales ont été créées respectivement entre la France et la Suisse, entre l'Italie et la Suisse ou entre les Pays Bas, l'Allemagne et le Danemark. Les plans de gestion de ces lacs transfrontaliers et des eaux côtières suivent généralement les principes de la DCE.

- L'importance d'avoir des cartes transfrontalières : Les systèmes de projection ou la cartographie sont généralement différents d'un pays à l'autre (dans le district de l'Escaut, il existe 3 systèmes différents sur moins de 150 kilomètres !). Comme les outils de communication et de gestion sont nécessaires à l'application de la DCE, des cartes à l'échelle d'un district sont également exigées. La cartographie coordonnée d'un district transfrontalier est donc très importante.
- La culture : elle s'est souvent créée autour de l'eau et l'eau peut rassembler les peuples. Le groupe EURO-RIOB propose de bien prendre en considération la dimension culturelle dans l'application transfrontalière de la DCE.
- La jeunesse : elle est notre avenir, pour l'eau en particulier. Il faut enseigner une citoyenneté de l'eau aux enfants. Le groupe EURO-RIOB propose de développer des outils éducatifs et un Parlement transfrontalier des jeunes pour l'eau.
- Le changement climatique : ses conséquences sont déjà présentes et s'intensifient. Le groupe EURO-RIOB recommande de bien le prendre en compte dans l'application transfrontalière de la DCE.
- ...
- Des débats se sont également tenus sur : le fonctionnement des commissions internationales, l'articulation et la valeur ajoutée de la DCE par rapport aux accords bilatéraux, l'appropriation des principes de la DCE par les pays non UE et la contribution de la DCE pour faire progresser ces pays, le contenu et l'ambition des parties faitières, les besoins spécifiques des bassins transfrontaliers au sein de la CIS, la gestion des aquifères transfrontaliers, l'amélioration de la participation du public, la coordination des mesures.

→ Ces différents points seront intégrés dans la version 2 du document qui sera transmis aux Directeurs de l'Eau européens.

• **Aspects spécifiques à l'Europe Centrale et Orientale et au bassin du Danube**

Dans la zone de voisinage, de nombreux organismes de bassins (bien que n'appartenant pas à des Etats Membres) s'intéressent aux méthodes développées et aux retours d'expériences de mise en œuvre de la DCE dans une perspective de gestion intégrée des bassins. Si certains outils comme les jumelages institutionnels sont parfois disponibles pour faciliter le transfert d'expériences, il est néanmoins recommandé de renforcer les possibilités de coopération et d'accès à l'information et au transfert de connaissances.

Grâce aux travaux menés dans le cadre de la CIS et notamment aux travaux d'intercalibration et de développement d'outils de diagnostic de l'état écologique, des avancées significatives ont été atteintes. Cependant, il est difficile à l'heure actuelle pour les Etats des Balkans, par exemple de comparer leurs méthodes avec celles des Etats Membres, voire même d'utiliser les méthodes développées dans d'autres pays, faute de données de références utilisées dans les groupes européens d'intercalibration. L'ouverture de certains groupes d'intercalibration à des pays du voisinage volontaires permettrait ainsi de promouvoir l'utilisation de méthodes d'évaluation de la qualité biologique et de bénéficier au plus grand nombre.

• **Suites la conférence 2007 (Rome)**

Le RIOB prend note des suites de la Conférence de Rome :

- jumelages : en 2007, le groupe EURO-RIOB avait recommandé la poursuite de jumelages, notamment dans le bassin de la Méditerranée et les pays de la zone EECCA → Plusieurs jumelages institutionnels financés par des fonds européens ont été lancés en 2008 dans le domaine de l'eau (par exemple, en Egypte sur la gestion de la qualité des eaux, en Bulgarie sur les outils économiques pour la mise en place de la DCE, ...) d'autres sont en préparation. De nombreux échanges ont également eu lieu entre les organismes de bassin de différents pays avec l'objectif d'aboutir à des accords de jumelage (par exemple, le bassin Artois-Picardie et l'Arménie, ...).

- participation du public : le groupe EURO-RIOB avait souligné en 2007 l'intérêt d'une banque de références pratiques sur les méthodes d'information et de participation du public → en 2008, cela pourrait se concrétiser par un projet INBO-wfd (voir point ci-après) dont l'un des thèmes serait les méthodes de participation

- renforcement des compétences des professionnels de l'eau → un Réseau International des Centres de Formation aux Métiers de l'Eau va être créé pour faciliter les échanges d'expériences (assemblée constitutive du 19 au 22 novembre 2008).

- Méditerranée : le RIOB avait préconisé de mettre en place un observatoire des ressources en eau et de leurs usages en Méditerranée → dans le cadre du Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée, la prochaine conférence ministérielle sur l'eau du 29 octobre 2008 en Jordanie pourrait décider du lancement d'un « Hub » de connaissances sur l'eau en Méditerranée (Mediterranean Water Knowledge Hub) réunissant en réseau les centres d'excellence contribuant à l'émergence et à la diffusion des savoirs faire et des données utiles pour améliorer la Gestion Intégrée des ressources en eau dans la région : Points Focaux Nationaux actuels du SEMIDE, Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau, centres de recherche et universités, projets pilotes et expérimentaux développés par les Pays avec l'appui éventuel des Coopérations européennes... Ce « réseau méditerranéen des données sur l'eau », dont l'idée a été poussée par le RIOB, permettra l'accès à des données fiables et pertinentes pour étayer les politiques de gestion intégrée des ressources et de prévention des risques. Au niveau régional, il permettra de faciliter le suivi des indicateurs des Objectifs du Millénaire sur l'eau et l'assainissement, ainsi que ceux relatifs à la dépollution de la Méditerranée et à la mise en œuvre du volet « eau » de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable. Le développement des liens entre ce futur réseau et les actions de niveau européen (WISE/INSPIRE) fait actuellement l'objet d'une étude.

- Préparation du Forum Mondial de l'Eau : depuis un an, le RIOB s'est beaucoup investi dans la préparation (voir point spécifique ci-après).

• **Stratégie commune de mise en œuvre de la DCE (CIS)**

→ Le RIOB souhaiterait pouvoir s'investir davantage dans les travaux de la CIS et engagera des démarches en ce sens auprès de la Commission européenne.

→ En premier lieu, le RIOB présentera lors de la prochaine réunion des directeurs de l'eau européens les 24-25 novembre à Paris, une note sur la mise en œuvre de la DCE dans les bassins transfrontaliers. Cette note intitulée « Apports de la DCE dans les bassins transfrontaliers : bilan d'étape » fournira le point de vue des organismes de bassin sur les principaux apports de la DCE, les difficultés rencontrées et les recommandations pour la suite. Le premier projet de cette note qui a été discuté en atelier remporte une adhésion générale. Des précisions et des exemples seront apportés à la suite de la conférence. Une période de consultation sera ouverte jusqu'au 30 octobre pour d'éventuelles contributions.

→ Au-delà de cette note, le RIOB souhaiterait s'impliquer par exemple dans les groupes de travail de la CIS suivants :

- inondations ;
-
-
-

Le RIOB pourrait apporter le point de vue et des exemples issus de la mise en œuvre sur le terrain dans les bassins.

• **Développement de la recherche : IWRM-Net, SPI Water, interface science/législation**

Il apparaît clairement que la DCE renouvelle fortement la demande de recherche et va entraîner une évolution des modes de réflexion, d'action et de programmation dans le domaine de l'eau. Il est donc important d'organiser des échanges pour mieux partager les expériences, identifier les besoins et coordonner les programmes de recherche à venir.

➤ **Le projet IWRM-Net : un projet ERA-net dédié à la GIRE**

IWRM.Net est né en août 2004 du constat suivant : les résultats de la recherche méritent d'être mieux valorisés et ne sont pas suffisamment visibles pour la communauté des usagers potentiels (décideurs, gestionnaires, élus, collectivités et même public). Aujourd'hui IWRM.Net réunit 20 gestionnaires de programmes, issus de 14 pays de l'Union Européenne et de pays voisins. Les objectifs sont de systématiser les échanges, de mieux partager les résultats de recherche, d'évaluer les besoins de recherche en relation notamment avec la DCE, de mettre en œuvre des activités communes comme des appels à projets voire des programmes de recherche transnationaux.

Un premier programme de recherche transnational a été lancé en novembre 2007. Deux thématiques principales ont été retenues : pressions/impacts hydro-morphologiques sur le bon état écologique ; gouvernance de l'eau. Sur les 17 projets soumis, 3 ont été retenus pour un montant total de 2 millions d'euros. Les projets de recherche commenceront au cours du dernier trimestre 2008.

Le séminaire du projet IWRM-Net a été spécialement coordonné avec la conférence annuelle du groupe EURO-RIOB afin de faire le lien entre chercheurs et organismes de bassin. La journée de séminaire du 1^{er} octobre et la session en assemblée du 2 octobre ont permis de dégager des priorités scientifiques pour les spécifications du 2^{ème} programme conjoint de recherche, dont le lancement est prévu fin 2009 / début 2010, avec un focus spécial sur les pays de l'Europe de l'Est. Les délégués ont été invités à considérer le type de recherche dont ils ont besoin pour l'application de la DCE, tant en matière de recherche de long terme qu'en matière de recherche appliquée.

Les thèmes évoqués par les participants ont porté principalement sur : la pollution par les substances organiques, les pollutions agricoles diffuses, les substances dangereuses, les altérations de l'hydromorphologie, ainsi que les problématiques des eaux souterraines.

Les besoins identifiés lors des quatre ateliers régionaux (organisés en Espagne, Roumanie, Suède et Belgique) seront ensuite présentés à l'Assemblée Générale des partenaires du projet IWRM-Net en décembre 2008. Les décisions finales seront prises par les organismes financeurs en juin 2009.

Le groupe EURO-RIOB recommande :

→ d'insister particulièrement sur deux thèmes : l'hydromorphologie et les eaux souterraines, pour le second programme conjoint de recherche.

→ de mettre en commun ces expériences avec les autres projets ERA-Net qui traitent de la thématique de l'eau et de créer un cluster « ERA-Net Eau » (des rencontres entre les projets CIRCLE, CRUE, SNOWMAN, SPLASH et IWRM-Net ont déjà eu lieu pour préparer l'après 2010, date à laquelle le financement européen de ces projets s'achèvera)

→ d'étendre IWRM-Net en Méditerranée (IWRM-Med).

➤ **SPI Water**

Dans le cadre du projet européen SPIWater, des activités impliquant notamment des tests sur des bassins au Maroc et au Liban ont permis de définir une série de recommandations afin de mieux transférer l'expérience sur la GIRE et la DCE aux organismes d'Etats non Membres de l'Union Européenne.

Il a ainsi été proposé de développer des mécanismes de promotion et d'organisation des échanges entre des gestionnaires, chercheurs ou décideurs politiques, appartenant à membres de l'UE et d'autres pays. Dans cette optique, il est proposé de développer une plateforme d'échange pouvant regrouper ces partenaires. Cette plateforme pourra s'appuyer sur les initiatives existantes ou récentes, comme l'Union Méditerranéenne ou la politique de voisinage de l'UE. Pour faciliter l'implication des gestionnaires de l'eau à la recherche, il est également recommandé de développer des processus participatifs des utilisateurs finaux dans le pilotage des programmes de recherche par exemple.

Les autres recommandations issues du projet proposent de faciliter l'accès à l'information sur la mise en œuvre de la DCE et les travaux de recherches associés, par exemple par l'intermédiaire du site WISE-RTD <http://www.wise-rtd.info/>. D'autre part, il est également recommandé de promouvoir les échanges de types jumelages institutionnels ou entre organismes de bassins, afin de permettre le développement de l'expertise et le transfert de compétences sur la base de cas concrets.

➤ **Projet de lancement d'un groupe « interface science-législation »**

La DCE est basée sur des étapes clés (état des lieux, plan de gestion, programme de mesures...) et sur un processus de mise en œuvre cyclique qui fait appel à des connaissances scientifiques et techniques qui ne sont pas sur étagère (définition du bon état écologique, analyses économiques, effets du changement climatique). A l'heure actuelle, les échanges entre besoins et offre de recherche dans le domaine de l'eau sont très insuffisants. Par ailleurs, il manque une vision transversale consolidée des programmes de recherche existants et des outils en résultant, utiles à la mise en œuvre de la DCE. Cela se traduit par une faible utilisation des résultats des projets de R&D dans le domaine de l'eau et, de fait, un retard dans la mise en œuvre de la DCE. Pour permettre que la science alimente de manière satisfaisante les besoins des législateurs/gestionnaires de l'eau dans le futur (prochains cycles de la DCE et de ses directives filles), il est proposé de créer un groupe d'interface "science-législation", dont les actions viseraient à mettre à disposition des utilisateurs (gestionnaires, décideurs...), les outils et méthodes développés par la recherche sur l'eau, faire émerger les besoins de recherche futurs et les relayer auprès des responsables de la programmation de la recherche. Il est proposé que ces activités puissent être menées dans le cadre du processus de mise en œuvre commune de la DCE (CIS).

• **Faciliter l'utilisation des nombreuses sources d'informations sur la DCE**

Suite à la conférence 2007 qui avait mis en évidence le besoin d'échanges d'expériences, le groupe EURO-RIOB propose de déposer un projet dans le cadre de futurs appels à propositions de la Commission européenne. Ce projet aurait pour but de faciliter l'utilisation par les praticiens des organismes de bassin et autorités de district des sources d'information nombreuses et fragmentées qui existent (CIRCA, WISE-RTD, WSSTP, IWRM-Net...).

Ce projet intitulé « INBO-wfd » serait centré sur les besoins des districts. Un prototype pourrait être développé dans 8 districts (par exemple en France, Espagne, Italie, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Roumanie, Suède), pour tester l'utilité, en commençant par deux thèmes identifiés comme importants par l'assemblée du groupe EURO-RIOB en 2007 : l'évaluation des pratiques de participation du public, les premiers enseignements de la construction des plans de gestion et programmes de mesures).

• **Renforcement de la coopération avec d'autres organismes**

→ Avec le GWP : le RIOB se félicite du projet de publication commune d'un manuel sur la mise en œuvre de la GIRE par bassin qui fournira des exemples pratiques et des recommandations.

→ Avec l'UNECE : le RIOB a été invité à participer aux travaux et réunions de la Convention d'Helsinki et du Protocole sur l'eau et la santé ; le RIOB a sollicité l'UNECE pour contribuer à la rédaction des deux documents présentés en séance (chapitre « Gestion par bassin et coopération transfrontalière » du rapport Europe pour le Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul et note pour les Directeurs de l'Eau européens sur la mise en œuvre de la DCE dans les bassins transfrontaliers). Le RIOB étudie actuellement les modalités de mise en œuvre d'un projet de catalogue des données pour le groupe monitoring de l'UNECE dans le cadre des activités de la Convention d'Helsinki, pour la région de l'Europe de l'Est / Caucase / Asie centrale. Des travaux pourraient être conduits en commun sur les retours d'expériences respectifs de la Convention de l'UNECE et de la DCE et les perspectives de développement hors de l'Europe (zone EECCA en particulier), notamment dans le cadre de la politique européenne de voisinage et de l'Initiative Européenne pour l'Eau (EUWI).

• **Préparation du 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul**

Le RIOB a été chargé de coordonner avec le Programme Hydrologique International (PHI) de l'UNESCO le thème 3.1 du Forum : « Gestion par bassin et coopération transfrontalière ».

Depuis un an, le RIOB s'investit dans cette préparation et il s'est particulièrement dans le processus régional européen coordonné par le Partenariat européen pour l'eau (EWP) :

- entrée du RIOB au Comité Consultatif d'EWP,
- participation aux réunions du processus régional européen,
- préparation du chapitre « Gestion par bassin et coopération transfrontalière » du rapport Europe,
- élaboration des documents préparatoires et du contenu des sessions.

Le RIOB prépare par ailleurs deux outils qui seront présentés au Forum Mondial de l'Eau :

- élaboration d'un manuel conjoint avec le GWP sur la mise en œuvre de la GIRE par bassin
- manuel de recommandations sur la gestion des aquifères transfrontaliers (avec comme partenaires l'Académie de l'Eau, l'UNESCO / PHI, le BRGM et avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement/AFD).

• **Chapitre « Gestion par bassin et coopération transfrontalière » du rapport Europe**

Le RIOB a été chargé d'élaborer le chapitre « Gestion par bassin et coopération transfrontalière » du rapport régional européen au Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul en mars 2009.

Dans le cadre du Processus Régional Européen coordonné par le Partenariat Européen pour l'Eau / EWP, tous les projets de chapitres doivent être disponibles d'ici le 15 novembre 2008.

La conférence annuelle du groupe EURO-RIOB constituant une étape majeure dans le processus de préparation du Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul, le tout premier projet de chapitre a donc été présenté et discuté, afin de recueillir des contributions de la part des Organismes de Bassins.

Il a été convenu d'ouvrir une période de consultation, jusqu'au 30 octobre. Les remarques et contributions devront être transmises à Mme Coralie NOEL, Adjointe de M. Jean-François DONZIER Directeur Général de l'OIEau / Secrétaire Technique Permanent du RIOB, à l'adresse mail c.noel@oieau.fr.

La version 2, telle qu'elle sera présentée au Processus régional européen de préparation du Forum Mondial de l'Eau, sera ensuite disponible sur le site Internet du RIOB : www.riob.org.

• **Pays hôte de la prochaine conférence « EURO – RIOB » en 2009**

Le RIOB a désigné ... pour accueillir la conférence EURO-RIOB 2009. Les autorités roumaines ont été chaleureusement remerciées pour l'organisation de la conférence 2008.

• **Autres points évoqués :**

- préparation de la prochaine Assemblée Générale 2008 du RELOB à Rio de Janeiro
- préparation de la prochaine Assemblée Mondiale du RIOB 2010 à l'invitation de l'OMVS
- renforcement des relations avec le NARBO en Asie
- projet de création d'un nouveau Réseau des Organismes de Bassin Russophones (réseau EECCA), dont le RIOB souhaite qu'il puisse notamment s'inscrire dans le cadre d'une future initiative développée actuellement par l'Union européenne pour renforcer la coopération avec les pays d'Asie Centrale dans les domaines de l'environnement et de l'eau, dans le cadre de l'Initiative Européenne pour l'Eau (EUWI).
- projet de création d'un nouveau Réseau des Organismes de Bassin Nord Américains (ROBAN)
- ...

Les délégués ont remercié le Président de l'année écoulée, M. Roberto GRAPPELLI, Secrétaire Général de l'Autorité de bassin du Tibre (Italie). Après cette Présidence italienne, la Présidence passe à la Roumanie : M. _____ a été élu Président pour l'année à venir.

Les délégués ont remercié la Roumanie pour l'organisation de cette 6^{ème} Conférence à Sibiu et ont désigné _____ comme pays hôte de la prochaine 7^{ème} Conférence du groupe EURO-RIOB à l'automne 2009.

*

APPROUVE À L'UNANIMITE À SIBIU LE 3 OCTOBRE 2008.

Les résolutions finales et présentations seront sur le site Internet : www.riob.org